

**TECHNOLOGIE PARTENAIRES CONSEILS
CABINET DE CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE**

Didier ADDA
Conseil en Propriété Industrielle
Numéro C.P.I. 92 5001
27, Rue Damrémont
75018 Paris
Tél. 01.42.52.5678
Fax. 01.42.51.4311

Paris, le lundi 28 août 2006

**MISSION TRANSPORT INTELLIGENT
PREDIM
A L'ATTENTION DE J.F. JANIN
ARCHE DE LA DEFENSE
92 055 LA DEFENSE CEDEX**

PROPOSITION

**REALISATION D'UN GUIDE POUR FAVORISER
LA STANDARDISATION DES ACQUISITIONS ET LA NORMALISATION
DANS LES DOMAINES DES SYSTEMES MULTIMODAUX
D'INFORMATION VOYAGEURS ET DE TELEBILLETIQUE**

TPC-06 2993A06a_devis-guide

A- INTERETS DU PROJET

Les projets et les réalisations d'informations voyageurs et télé billettiques se concrétisent, le plus souvent encore, au niveau d'un seul réseau de transport, même si l'interopérabilité et la normalisation ont été prises en compte.

Les entretiens effectués en 2005 auprès de certains acteurs du secteur et les récentes présentations d'expériences ont fait émerger de nouvelles préoccupations pour les autorités répondant à leur politique de transport : fournir des services d'information et des systèmes de billettique prenant en compte l'ensemble de l'offre de déplacements, couvrant donc à la fois les différents réseaux de transports collectifs opérant dans un territoire donné, mais également les autres modes, et s'appuyant de préférence sur des démarches et des produits normalisés, standardisés ou standardisables.

Vu la nouveauté, la complexité et l'ampleur de ces projets de multi modalité, les autorités se retrouvent souvent démunies faces aux règles d'exigences de la commande publique :

- Identification de l'acheteur (soit acheteur unique, soit acheteurs regroupés)
- Choix des procédures de consultation adéquates
- Références documentaires pour rédiger les documents du dossier de consultation,
- Recommandations pour faciliter la standardisation progressive :
 - des cahiers des charges, notamment avec le modèle « Actif »,
 - des systèmes d'informations multimodales,
 - des composantes de la billettique interopérable.

Face à un tel constat, il semble utile de proposer un guide sur 3 thèmes (entre 40 et 50 pages par thème) distincts pour aider les autorités régulatrices de transport à favoriser la standardisation dans le domaine des offres d'information multimodale et télé billettiques :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des projets d'information multimodales et télé billettiques (pour l'élaboration du cahier des charges d'un projet d'information multimodale local avec assistance au suivi du projet),
- Systèmes d'informations multimodales (centrale de mobilité)
- Composante billettique (carte, valideur...)

TECHNOLOGIE PARTENAIRES CONSEILS **CABINET DE CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE**

Sur ces trois thèmes, il est proposé un format de guide :

➤ Questions /réponses :

- sur l'expression des besoins, notamment selon le modèle « Actif »
- sur les procédures du Code des Marchés Publics 2006 les plus opérationnelles pour optimiser la standardisation des acquisitions,
- sur la propriété des études et des logiciels réalisés pour le compte des Autorités et l'utilisation des logiciels libres,
- le cas échéant, sur le choix de la structure opérationnelle la mieux à même de faire fonctionner le service d'information ou le système billettique (cf. dernier point), (exploitation en interne pour une seule autorité, exploitation mutualisée pour plusieurs autorités ou externalisée pour une ou plusieurs autorité(s))
- sur la standardisation des cahiers des charges, des référentiels fonctionnels et techniques et leur mise à disposition à d'autres Autorités,
- sur l'utilisation des normes et des référentiels techniques,
- sur la gestion des risques des projets,
- sur les groupements de commandes en la matière,
- sur l'interopérabilité des systèmes d'informations multimodales et l'interopérabilité des équipements,
- sur l'organisation et la gestion des projets dans le cadre multi réseaux et multimodes (bassin de déplacement),
- sur les items propres à chaque domaine,
- sur la pérennité des investissements,
- sur l'achat de produits ou de services,
- sur les aspects marchés publics, voire PPP.

➤ Recommandations pour favoriser la standardisation et la normalisation de :

- l'utilisation des normes,
- l'utilisation des référents techniques et fonctionnels,
- la certification et le contrôle de conformité par des organismes indépendants,
- la veille technologique et l'utilisation du dialogue comme levier de la standardisation.

➤ Recommandations pour la rédaction des documents de consultation des entreprises avec des renvois sur les sites internet officiels

- CCTP
- CCAP
- Annexe prix et cadre de réponses
- Règlement de la consultation.

Pour la rédaction de ces guides, il paraît nécessaire que soient consultés des Autorités organisatrices des Transports, la Mission transport intelligent, le Certu, le BNEVT, les transporteurs et les fournisseurs de façon individuelle et collective :

- pour cerner les points essentiels à approfondir
- pour illustrer le guide avec des retours d'expérience.

B- LIVRABLES

- 1ère Version de chaque guide,
- Version finale de chaque guide.

TECHNOLOGIE PARTENAIRES CONSEILS

CABINET DE CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

C- TACHES

➤ Phase 1 :

- Réunion d'initialisation avec l'équipe projet du Ministère.

➤ Phase 2 :

- Définition de la problématique posée,
- Recensement des documents communiqués par le Ministère à examiner.

➤ Phase 3 :

- Lecture des documents communiqués par le Ministère et de la documentation recensée par le Cabinet,
- Entretiens avec des professionnels du Domaine : des AO (5, par exemple), la Mission Transport Intelligent, le Certu, le BNEVT, des transporteurs et des fournisseurs, des bureaux d'étude et la Commission Normalisation France et Europe,
- Réunion de synthèse avec l'équipe projet pour la présentation orale des entretiens.

➤ Phase 4 :

- Elaboration des questions à faire figurer dans le guide suite aux entretiens avec des professionnels du Domaine et avec l'équipe projet du Ministère
- Analyse des questions à faire figurer dans le Guide,
- Élaboration des réponses aux questions posées,
- Recensement des éléments essentiels en matière d'achat, de propriété intellectuelle, et d'organisation et de gestion des projets, objet des marchés,
- Lecture des informations fonctionnelles et techniques communiquées par l'équipe projet,
- Réunion de validation des questions à faire figurer dans le Guide.

➤ Phase 5 :

- Établissement du cadre des recommandations à rédiger,
- Élaboration des recommandations voire de quelques exemples de clauses,
- Rédaction d'une première version de chaque guide,
- Lecture commune de la première version de chaque guide.

➤ Phase 6 :

- Corrections éventuelles,
- Remise définitive de chaque guide.

➤ Phase 7 :

- Participation à des réunions de présentation.

D- MOYENS

➤ Réunion d'initialisation (1),

➤ Entretiens téléphoniques avec le ou les responsable(s) du projet,

➤ Entretiens avec :

- le représentant ds Autorités Organisatrices des Transports (1 entretien avec 4 autorités),
- les commissions normalisation du domaine (1 réunion),
- la Mission transport intelligent (participation d'un représentant de la mission),
- le Certu (3 réunions + entretiens téléphoniques),
- le BNEVT (1 entretien),
- les transporteurs (1 entretien avec 3 transporteurs)
- les fournisseurs de façon individuelle et collective en présence d'un représentant du ministère (1 entretien avec 3 fournisseurs),

➤ Réunions de lecture commune (à Lyon, Paris ou téléphoniques),

➤ Réunions de présentation (2 à 3 réunions)

➤ Méthodes du cabinet en matière d'achat, de propriété intellectuelle, et de rédaction des clauses,

TECHNOLOGIE PARTENAIRES CONSEILS CABINET DE CONSEIL EN PROPRIETE INDUSTRIELLE

- Équipe projet Ministère :
 - Mission transport intelligent et PREDIM via un assistant à la maîtrise d'ouvrage,
 - Certu,
 - Cété Méditerranée,
- Équipe cabinet TPC :
 - 1 Conseil en propriété industrielle
 - 1 Collaboratrice juriste
 - 1 collaboratrice juriste et économiste

E- DEROULEMENT DU PROJET

- Phase 1 : Initialisation (1 jour) ;
- Phases 2 et 3 : définition, lectures et analyses (9 jours)
- Phases 4 à 6 : rédaction et remise de la 1^{ère} version du guide et d'une version finale (4jours)
- Phase 7 : Présentation (1 jour)

F- METHODE

- Définition de la problématique
- Rencontre ciblée avec des compétences du domaine pour recenser leur demande et leur solution dans le domaine
- Analyse de la problématique et des points soulevés lors des entretiens sous l'angle achat et propriété intellectuelle
- Recensement des éléments essentiels, en matière d'achat et de propriété intellectuelle dans le domaine, à insérer dans chaque guide
- Vérification de la cohérence au niveau du Nouveau Code des Marchés Publics et des lois en la matière
- élaboration de la trame de chaque guide
- Rédaction de chaque guide
- Lecture commune de chaque guide

RECAPITULATIF FINANCIER		Total	Dont :	
			Subvention demandée ⁽¹⁾	A la charge du Cabinet ⁽²⁾
17 jours à 1480,00 € HT par jour ⁽³⁾	<u>TOTAL H.T. :</u>	25 160,00 €	19 980,00 €	5 180,00 €
	TVA 19,6 %	4 931,36 €	3 916,08 €	1 015,28 €
	<u>TOTAL T.T.C. :</u>	30 091,36 €	23 896,08 €	6 195,28 €
			30 091,36 €	

⁽¹⁾ Subvention demandée = 79 % du Montant total, soit environ 13,5 jours

⁽²⁾ A la charge du Cabinet TPC = 21 % du Montant total, soit environ 3,5 jours

⁽³⁾ Frais de transport à la charge du Cabinet TPC, non compris dans le tarif journalier